



# La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

## Bourses du Congrès 2021

Comme à l'occasion de chacun de ses congrès, l'AISLF met en place un dispositif de soutien à la participation au XXI<sup>e</sup> Congrès des sociologues de langue française à Tunis, sous forme de bourses.

### Éligibilité

Les bourses sont ouvertes aux membres de l'AISLF en règle de cotisation pour l'année 2021, à l'exception des membres du bureau de l'AISLF qui ne sont pas éligibles.

Les candidat·e·s doivent attester sur l'honneur de leur incapacité à financer leur venue au Congrès. Toute demande de bourse doit être précédée de l'ouverture d'un espace personnel sur le site du Congrès et de la proposition d'au moins une communication dans un groupe spécialisé (Comité de recherche, Groupe de travail ou Groupe de travail émergent).

Pour que la demande de bourse soit prise en considération, au moins une proposition de communication doit avoir été acceptée.

### Procédure

Les demandes de bourses sont reçues exclusivement en ligne, sur le site du Congrès, **jusqu'au 31 décembre 2020**. Elles doivent être dûment complétées dans les délais impartis. Aucune demande incomplète ne sera prise en considération après la clôture des demandes de bourse.

### Évaluation

Le Comité des bourses est composé de membres du bureau de l'AISLF (**Patrice Corriveau, Monique Hirschhorn, Svetla Koleva, Jean-Yves Le Talec**) et de deux membres de l'AISLF s'estimant « en situation de précarité », nommés par le bureau. Il s'agit de **Rym Haloues** (doctorante, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Tunisie) et de **Adrian Netedu** (professeur à l'université Ali i Cuza, Iasi, Roumanie). Le Comité des bourses évalue les demandes en fonction des critères suivants :

- l'estimation réaliste des besoins, déclarée dans la demande ;
- l'origine géographique du ou de la candidat·e ;
- la qualité de l'argumentaire du ou de la candidat·e en faveur de sa participation au Congrès.

### Attribution des bourses

Après évaluation des demandes, le Comité peut attribuer directement des bourses couvrant tout ou partie des besoins exprimés, ou transférer les demandes sélectionnées aux fonds partenaires de l'AISLF pour le Congrès. Les candidat·e·s sont informé·e·s au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2021**.

Les décisions du Comité des bourses sont souveraines.

### Confidentialité

Les informations spécifiques recueillies lors d'une demande de bourse sont confidentielles. Le Comité des bourses est seul autorisé à en prendre connaissance et respecte le secret de ses délibérations. Le recueil de données est par ailleurs soumis aux obligations prévues dans le Règlement général de protection des données personnelles (RGPD).